

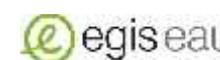


Accompagner la CLE dans l'élaboration du SAGE Marne Confluence

Phases : état des lieux, diagnostic, tendances et scénarios, stratégie

GROUPEMENT ADAGE – AScA - EGIS Eau – OGE - Complémenterre

**Réunion de la Commission Aménagement
23 mai 2012**



Commission Thématique « Aménagement »

- **Ordre du jour proposé**

- Présentation du plan de l'état des lieux
- Faits saillants sur les principaux thèmes de la Commission
 - Dynamiques territoriales
 - Crues et inondations
 - Imperméabilisation et ruissellement
- Analyse de la gouvernance
 - Imperméabilisation et ruissellement
 - Prévention des inondations

Plan de l'état des lieux

Partie 1
Le SAGE Marne Confluence :
son territoire, ses paysages
et les usages de l'eau

Chapitre 1
Le territoire du SAGE
et ses paysages

Chapitre 2
Les usages de l'eau et
des milieux aquatiques

Partie 2
L'état des écosystèmes
et leur fonctionnement

Chapitre 1
Hydrographie et Hydrologie

Chapitre 2
Les milieux aquatiques

Chapitre 3
Les eaux superficielles

Chapitre 4
Les eaux souterraines

Conclusion : analyse transversale de la gouvernance

Etat des lieux : extrait du plan détaillé

● Chapitre « Dynamiques territoriales »

1. BREF HISTORIQUE
2. LE TERRITOIRE AUJOURD'HUI
 - a) Démographie
 - b) Occupation du sol en 2008
 - c) Evolution entre 1982 et 2008
3. FONCTIONNEMENT TERRITORIAL
 - a) Réseau de transport et franchissements de la Marne
 - b) Evolution du nombre de logements
 - c) Activités (dont activités à risque)
4. PERSPECTIVES D'EVOLUTION
 - a) Planification en cascade de l'échelon régional à l'échelon communal (OIN, SDRIF, SCOT, PLU)
 - b) Dynamiques urbaines des communes concernées par le Grand Paris
 - c) Dynamiques urbaines des communes hors réseau du Grand Paris
5. IMPACTS DES PERSPECTIVES D'URBANISATION EN MATIERE DE GESTION DE L'EAU

● Chapitre « hydrographie et hydrologie »

1. BASSIN HYDROGRAPHIQUE
 - a) Contexte hydrographique
 - b) Caractérisation des écoulements des cours d'eau
2. SECHERESSE ET ETIAGES
3. CRUES ET INONDATIONS
 - a) Historique des crues
 - b) Politiques de prévention et de lutte contre les inondations
 - c) Enjeux, risques et dommages
 - d) Moyens techniques de lutte contre les inondations

● Chapitre « Imperméabilisation et ruissellement »

1. ORGANISATION, STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET RÉGLEMENTATION
2. CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX ET OUVRAGES
3. POLLUTION DU RUISSellement ET ACTIONS ENGAGÉES



Chapitre « Dynamique territoriale »





Occupation des sols en 2008 par masse d'eau

SAGE MARNE CONFLUENCE

Périmètre du SAGE:

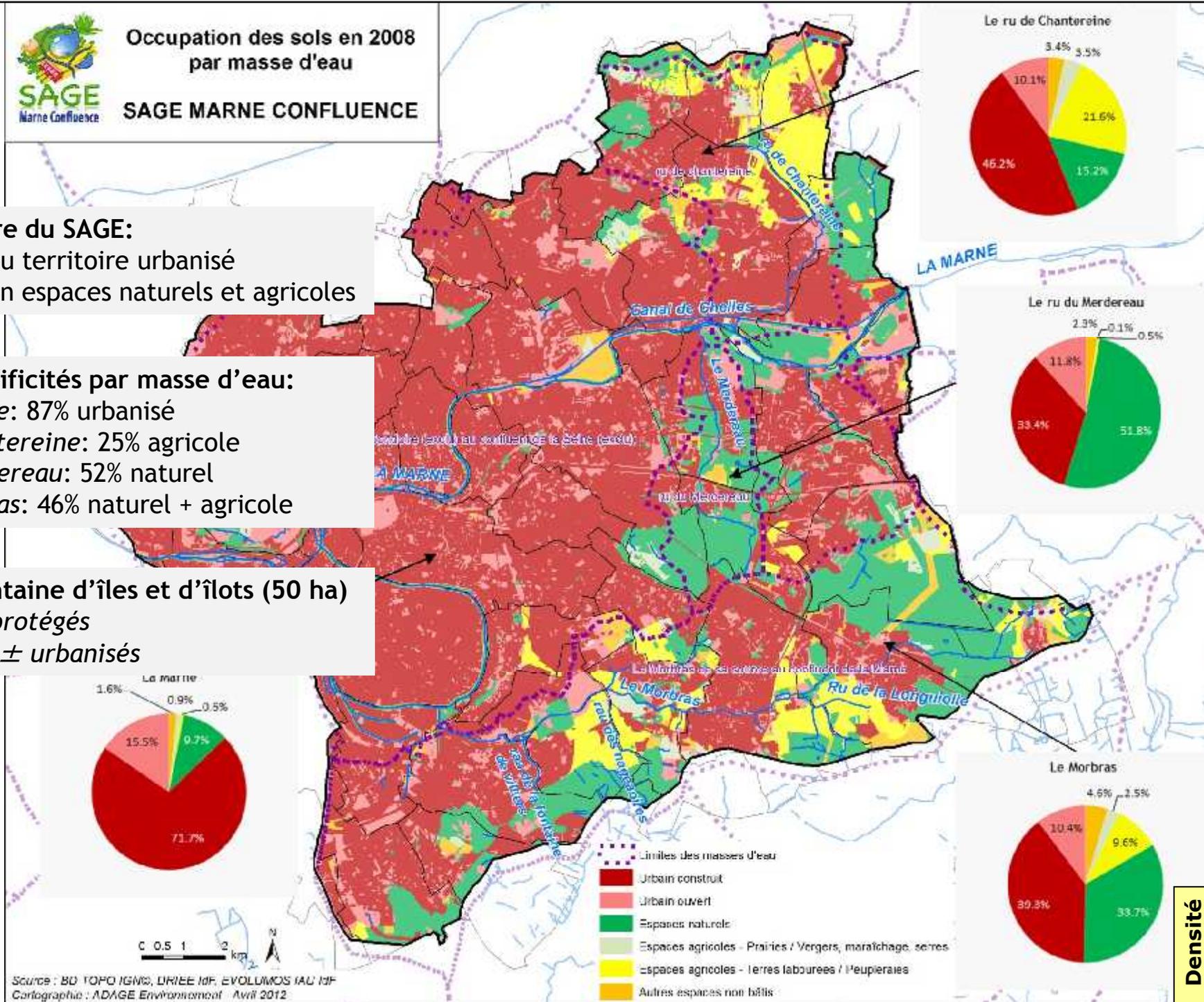
- 3/4 du territoire urbanisé
- 1/4 en espaces naturels et agricoles

Des spécificités par masse d'eau:

- *Marne*: 87% urbanisé
- *Chantereine*: 25% agricole
- *Merdereau*: 52% naturel
- *Mobras*: 46% naturel + agricole

Une trentaine d'îles et d'îlots (50 ha)

- 60% protégés
- 40% ± urbanisés



Densité



Source : BD TOPO IGMS, DRIEE IDF, EVOLVIMOS IAU IDF
Cartographie : ADAGE Environnement - Avril 2012



Evolution de l'occupation des sols entre 1982 et 2008

Perte des espaces agricoles et naturels
au profit des espaces urbanisés

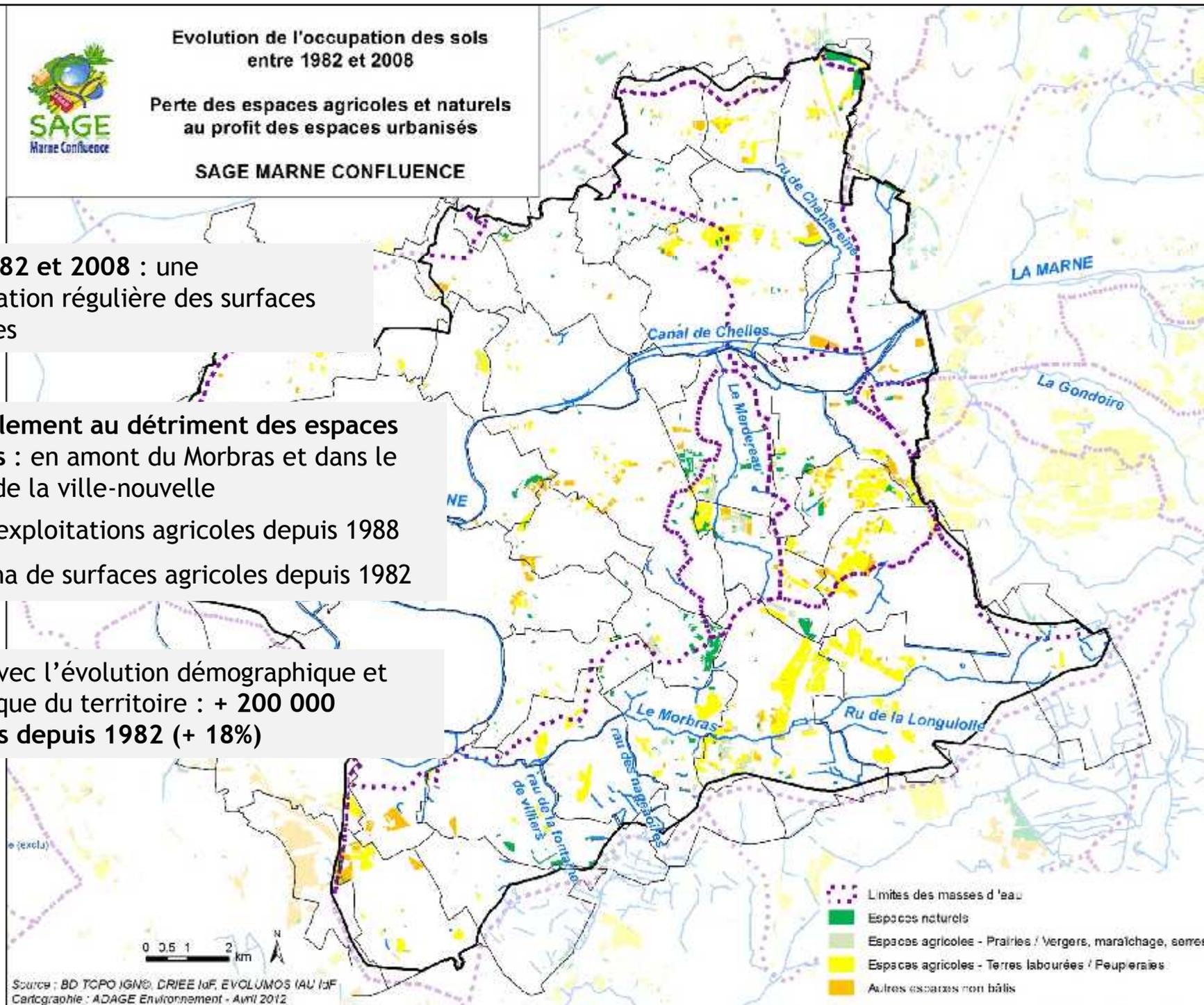
SAGE MARNE CONFLUENCE

Entre 1982 et 2008 : une
augmentation régulière des surfaces
urbanisées

Principalement au détriment des espaces
agricoles : en amont du Morbras et dans le
secteur de la ville-nouvelle

- 76% d'exploitations agricoles depuis 1988
- 1 268 ha de surfaces agricoles depuis 1982

En lien avec l'évolution démographique et
économique du territoire : + 200 000
habitants depuis 1982 (+ 18%)





POS, PLU, SCoT ... et CDT SAGE MARNE CONFLUENCE

Des DU d'âge extrêmement variable

- 6 PLU post Grenelle
 - 29 PLU
 - 18 POS
- dont 11 en révision

Année d'approbation du PLU/POS

- 2009 - 2011 (PLU post Grenelle)
- 2001 - 2008 (PLU)
- 2000 - 1981 (POS)
- ▨ PLU / POS en vigueur en cours de révision
- SCoT Brie Boisée

Des objectifs affichés qui ne correspondent plus toujours aux réalités locales compte tenu notamment de l'ancienneté de certains documents d'urbanisme et des ambitions du Grand Paris

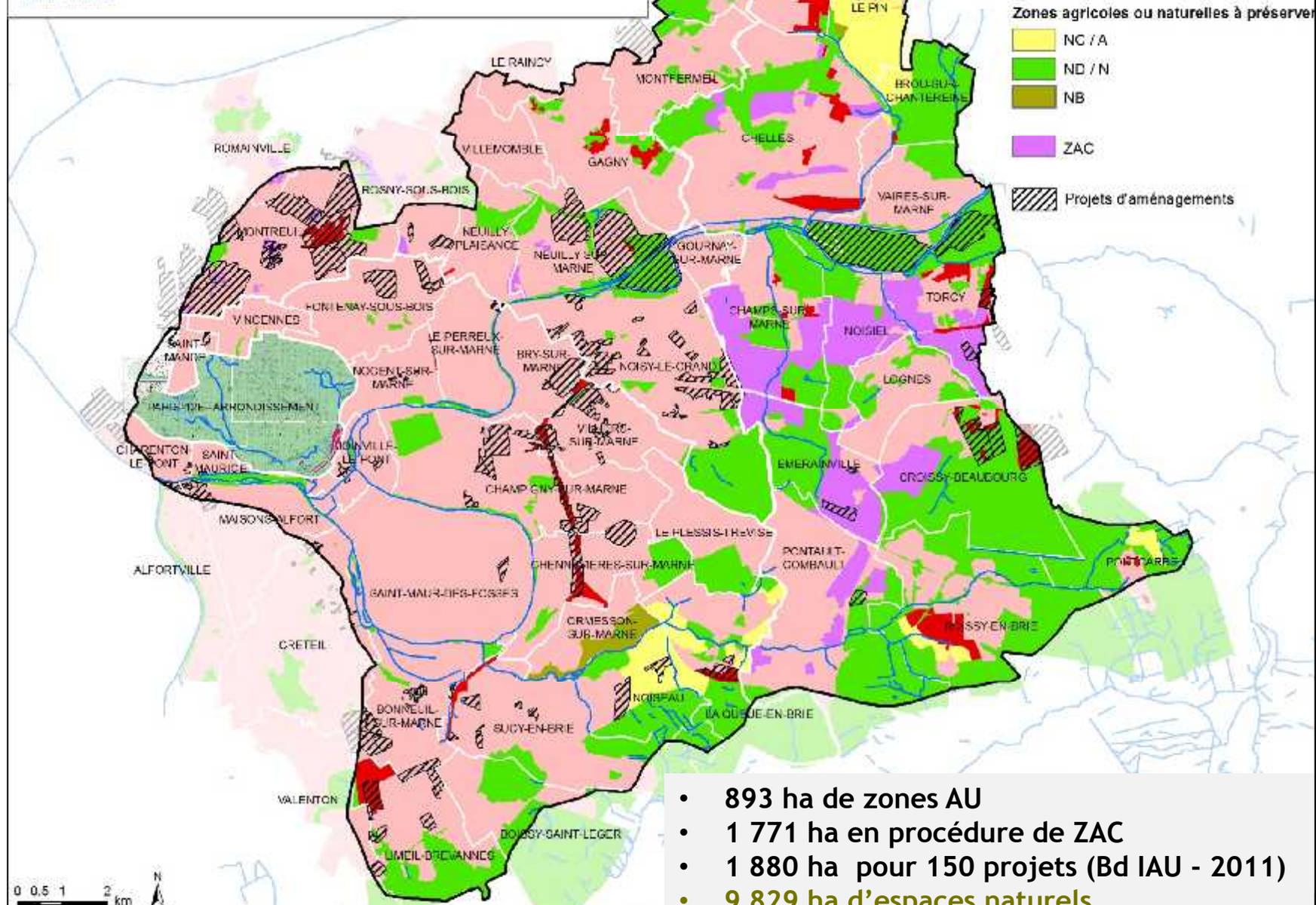
- Une diversité de situations communales,
 - Nombreuses modifications en cours
- Dynamique globale peu lisible

- Peu de planification intercommunale:
- 1 SCOT approuvé => seule Pontcarré est concernée
 - 3 SCOT en élaboration / projet (Val Maubuée, Frange Ouest, CAMC)



Destination des sols dans les documents communaux ... et les projets d'aménagements

SAGE MARNE CONFLUENCE



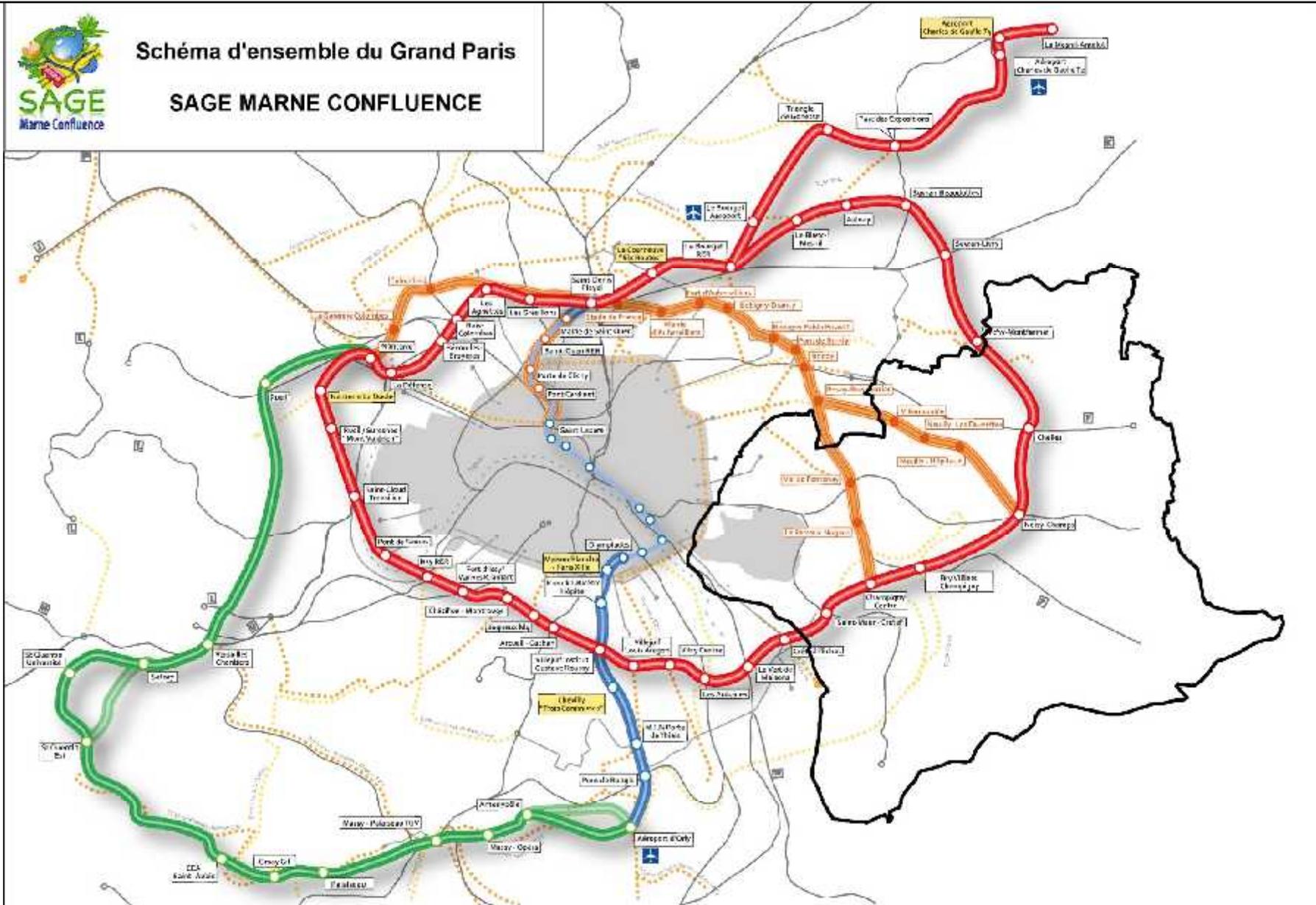
- 893 ha de zones AU
- 1 771 ha en procédure de ZAC
- 1 880 ha pour 150 projets (Bd IAU - 2011)
- 9 829 ha d'espaces naturels
- 915 ha agricoles préservés

Des zonages qui risquent d'évoluer avec les révisions en cours



Schéma d'ensemble du Grand Paris

SAGE MARNE CONFLUENCE



Réseau de transport public du Grand Paris

- Réseau de référence
- Tracé de référence
- Tracé variante

Gares

- Gare du réseau de transport du Grand Paris
- Gare retenue à titre conservatoire
- Gare du réseau complémentaire

Réseaux complémentaires (Tracés indicatifs*)

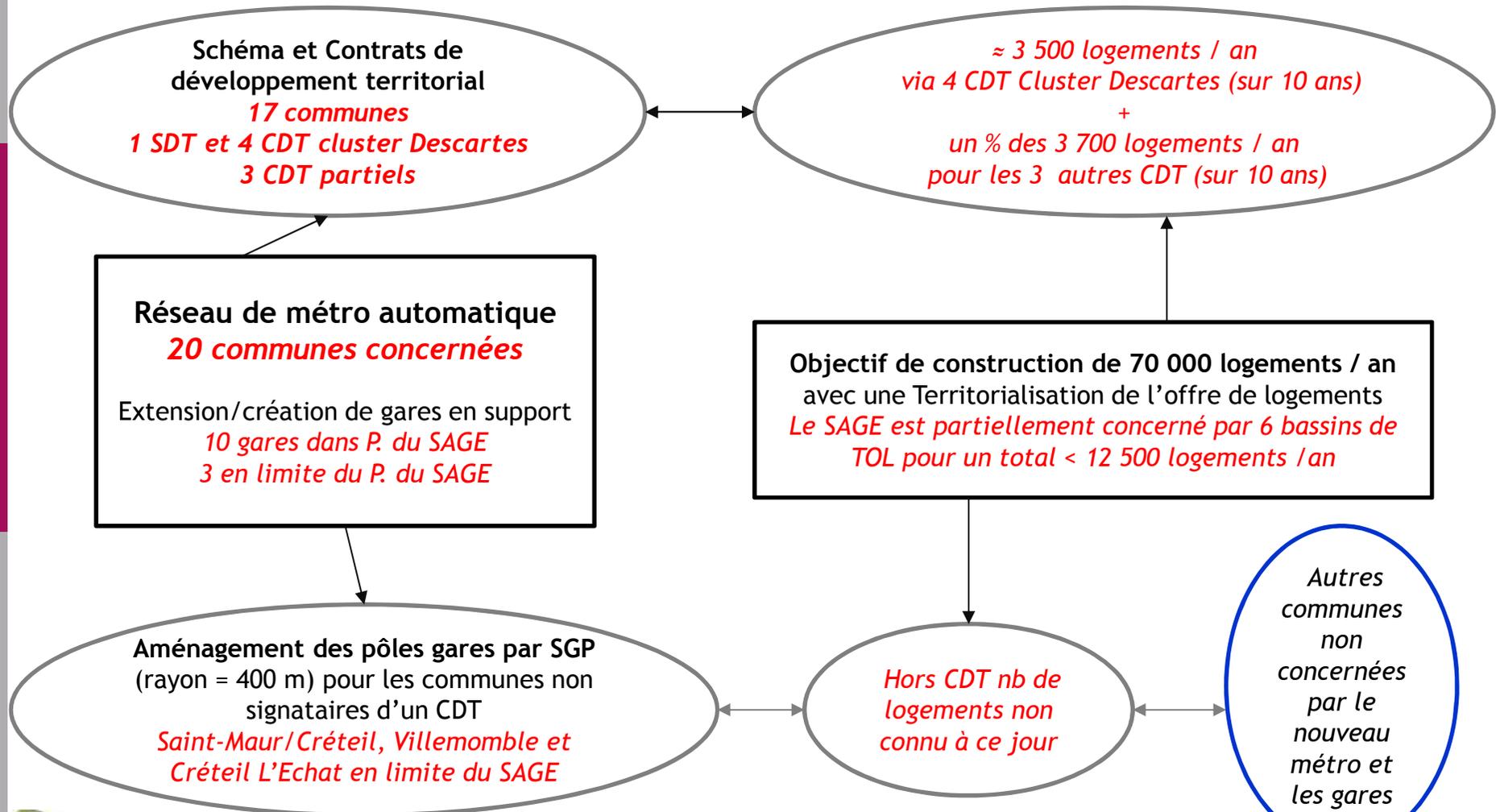
- Réseaux complémentaires structurants
- Réseaux complémentaires Plan de mobilisation
- Autres réseaux complémentaires
- Véligés

- Réseau existant
- Gare TGV
- Aéroport



Loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris

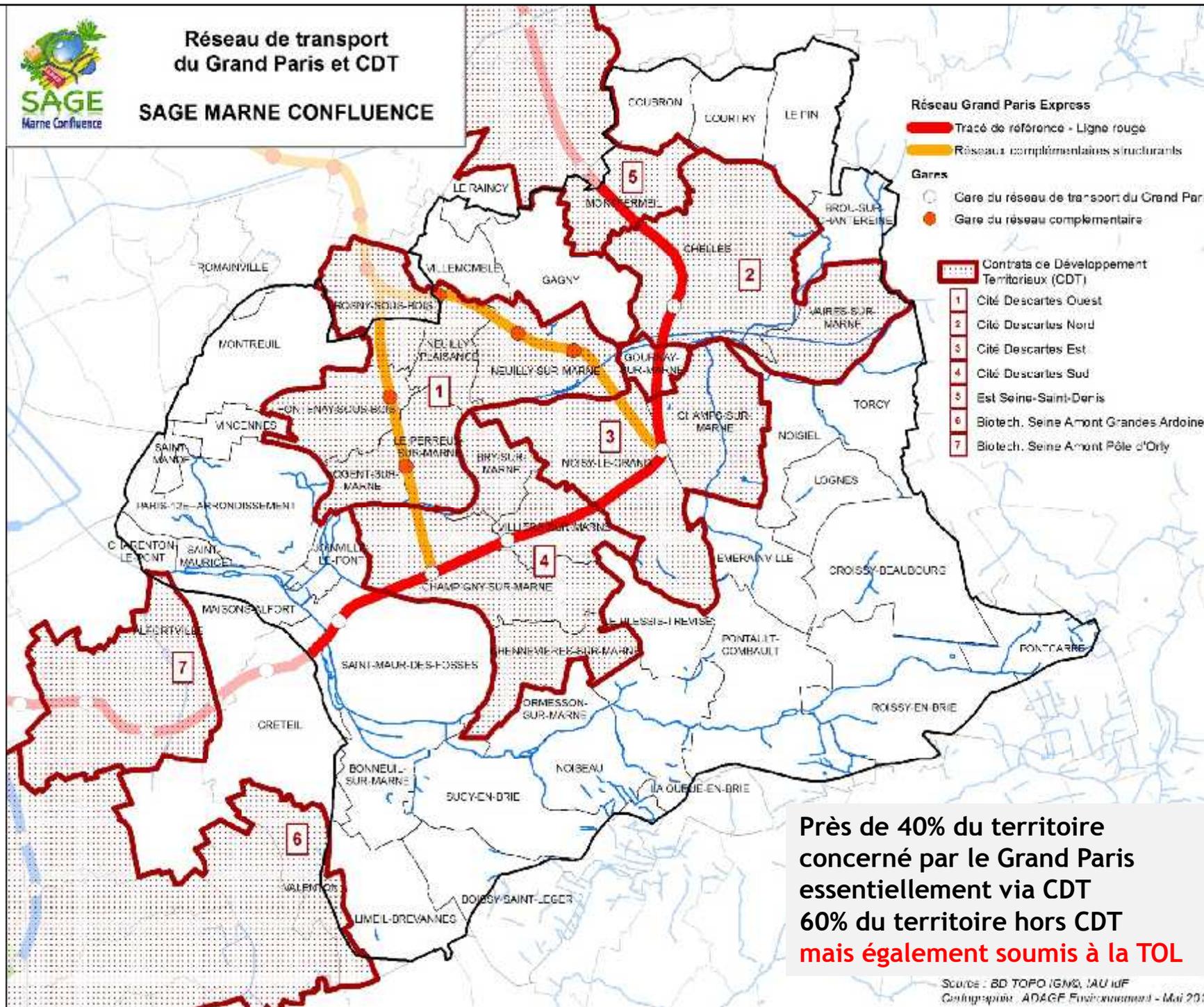
Article 1, 3 et 21 « Le Grand Paris promeut le développement économique durable de la Région capitale ». « Le réseau de transport et les CDT respectent les enjeux et objectifs de développement durable ».





Réseau de transport du Grand Paris et CDT

SAGE MARNE CONFLUENCE



Près de 40% du territoire concerné par le Grand Paris essentiellement via CDT
 60% du territoire hors CDT
 mais également soumis à la TOL

Bilan réglementaire



Source : BD TOPO /IGN, IAU IdF
 Géographie - ADAGE Environnement - Mai 2012

Bilan des projets d'aménagement sur le territoire

Pour les 20 communes concernées
par le Grand Paris : 1 015 ha
concernés par 80 projets
d'aménagement

- Quartiers de gares nouvelles
- Emprises foncières voiries
- Des projets emblématiques en lien avec l'eau, la nature, les sports
- Renouvellement urbain avec une tendance à la densification du tissu urbain
- Développement urbain « tourné » vers l'eau

Pour les 32 autres communes,
850 ha concernés par
70 projets d'aménagement

- Une concentration des projets sur Montreuil
- Un développement qui se poursuit sur le secteur II de la ville-nouvelle
- Un développement des communes du sud ouest du SAGE
- Un développement de la vallée du Morbras

Les chiffres clés du territoire

- Superficie = 270 km², au 3/4 urbanisée,
- Environ 1 215 000 habitants
- Depuis 1982 :
 - Plus 200 000 habitants
 - Moins 1 268 ha de sols agricoles
- Perspectives de développement :
 - Plus de 150 projets d'aménagement, dont la moitié provient du « Grand Paris » (4 CDT + 3 CDT partiellement inclus)
 - Plus de 3 600 ha d'urbanisation ou de grands projets
 - Plusieurs milliers de logements/an sur 10 ans dans le cadre de la « TOL »
 - 10 gares du Grand Paris dans le périmètre

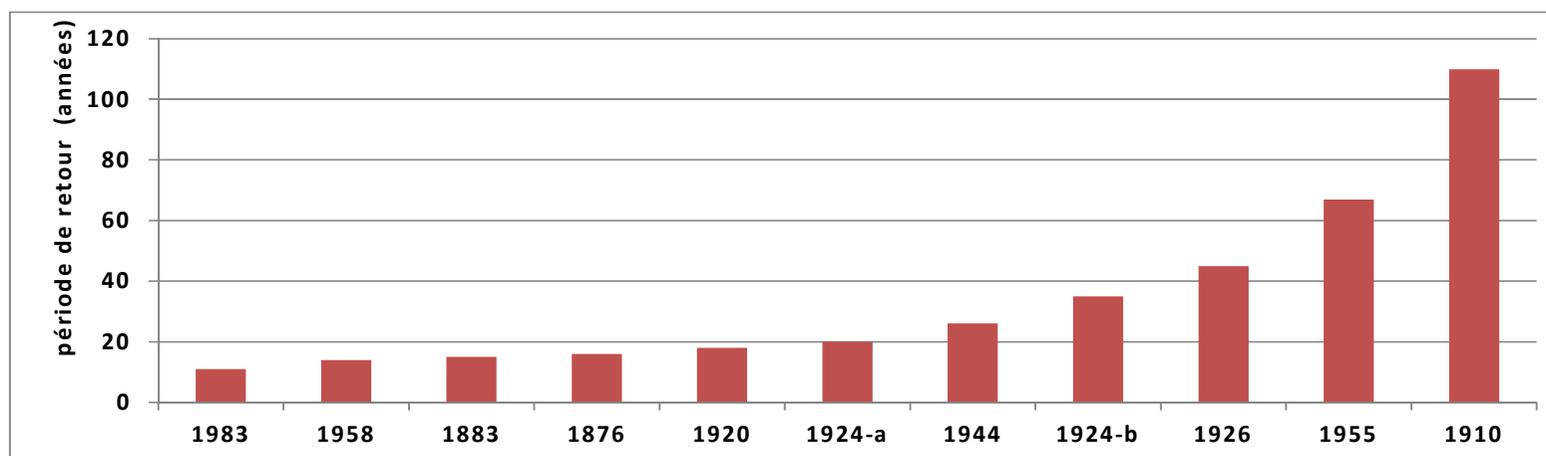
→ Au final, une dynamique globale d'évolution urbaine **complexe et difficile à appréhender**

Chapitre « Crues et inondations »



Historique des crues de la Marne

- 4 crues parmi les 10 plus fortes connues depuis 1876 se sont déroulées dans la décennie 1920 - 1930 ;
- La crue la plus forte depuis 60 ans est celle de 1955 ;
- la crue de 1983 est la dernière plus forte crue, un peu supérieure à la crue décennalele ;
- depuis plus de 50 années, le bassin de la Marne a été épargné par les « grandes » crues, c'est donc l'absence de phénomène climatique exceptionnel, qui a permis d'éviter des inondations catastrophiques en Île-de-France, ces dernières années.



Ajustement loi de Gumbel,
série 1876 - 1996, à Noisiel

Crue de janvier 1955 – période retour : 50/60 ans



Bry-sur-Marne



Saint-Maur-des-Fossés

Source : Paris Match

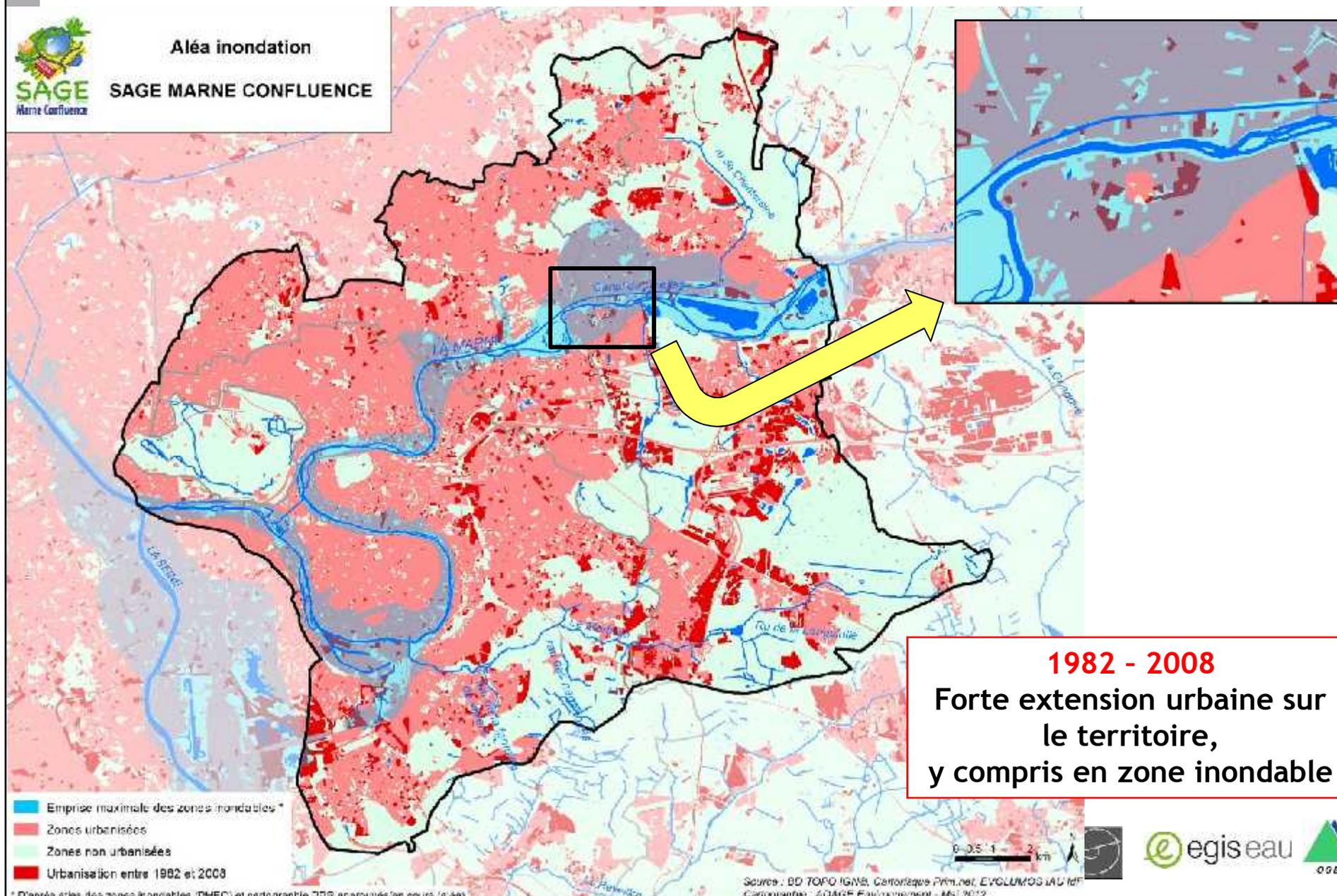
Morbras, ru de Chantereine et autres rus

- D'une manière générale, une faible connaissance des événements du passé, en raison de très rares répercussions ailleurs que sur des terres agricoles
- **Morbras :**
 - 4 crues principales sur les 30 dernières années → bas de Sucy inondé, à chaque fois
 - Crues brèves et intenses, typiques d'un cours d'eau urbain,
 - Bassin versant très imperméabilisé,
 - Lit mineur enserré, pas de lit majeur
 - Lit mineur incapable d'admettre les vitesses excessives du courant.
- **Problématique particulière du ru de la Fontaine de Villiers**
- **Ru de Chantereine :**
 - 4 crues signalées entre 1982 et 1999
 - Pas de caractérisation quantitative des événements, peu de terrains « urbains » inondés
 - Présence de nombreux bassins sur le cours du ru
 - Constats des insuffisances particulières plutôt sur les parties busées des cours d'eau
- **Ru de Merdereau : RAS**
- **Anciens rus : phénomènes combinés avec ruissellement**

Accroissement de l'urbanisation et zones inondables



Aléa inondation
SAGE MARNE CONFLUENCE



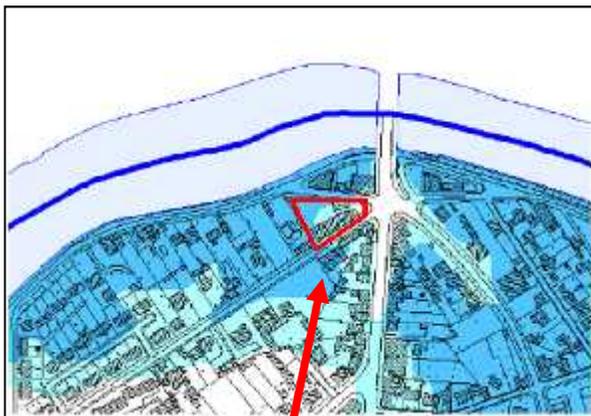
1982 - 2008
Forte extension urbaine sur
le territoire,
y compris en zone inondable

- Emprise maximale des zones inondables*
- Zones urbanisées
- Zones non urbanisées
- Urbanisation entre 1982 et 2008

* D'après aires des zones inondables (PHEC) et cartographie PPR approuvées/en cours (2008)

Accroissement de l'urbanisation et zone inondable

ha	zone urbanisée totale du territoire		dont zone urbanisée en zone inondable	
1982	13 943 ha	+ 12,7%	2 103 ha	+ 8,4%
2008	15 712 ha		2 279 ha	



Quai de Champagne au Perreux
zone de « submersion 1 à 2 m »



+ 20 000 pour un total
d'environ
220 000 habitants exposés

Quelle cohérence avec le
SDAGE « Ne pas accroître les
enjeux en zone inondable » ?

+ Débat actuel en IDF sur
construction en ZI du fait de la
rareté du foncier ?

Fragilité du territoire et difficultés d'appréhension du retour à la normale

● Pour crue de référence 1910 : quelques exemples :

- Au moins 220 000 habitants directement exposés → évacuation ?????
- Eau potable sur périmètre SEDIF, seules 3 communes du SAGE sont alimentées « normalement », les autres sont en « ultime secours » (au moins 800 000 habitants situés en zone de fragilité « eau potable »)
- Tronçons A4 submergés, 4 ponts de la boucle de St Maur inaccessibles, etc.....
- Electricité : les zones de fragilité / vulnérabilité dépassent largement les zones d'inondations
- Activités économiques sur le territoire du SAGE : interruption d'activités, pertes des stocks,

Précisions

● Les difficultés du retour à la normale :

- Crue « majeure » de Marne, minimum 15 jours, jusqu'à 2 mois
- Habitation « baignée » pendant + 48 h = inhabitable sans travaux, quelle remise en état?
- Réseaux électriques, réseaux de transports, À remettre en état
- Secteurs économiques : redémarrage de la production ? : possible pour les grandes entreprises, impossible pour les PME et artisans ?

Estimation prévisionnelle des dommages en Ile de France

- Base : crue similaire à celle de 1910 :

Influence des aménagements sur les dommages (hors réseaux) liés aux crues dans la situation actuelle d'écoulement (en milliards d'Euros 2008)		
Crue type	Hauteur 1910	Débit 1910
Dommages sans lacs-réservoirs	17	12,5
Dommages avec lacs-réservoirs	11	6
Gain lié aux lacs-réservoirs	6	6,5

Source : EPTB

- Coûts engendrés par l'altération ou l'arrêt du fonctionnement d'un grand nombre de services publics : l'estimation des **dommages indirects** ne cesse de croître au fur et à mesure qu'ils sont mieux étudiés.
- En résumé, d'après les dernières estimations :



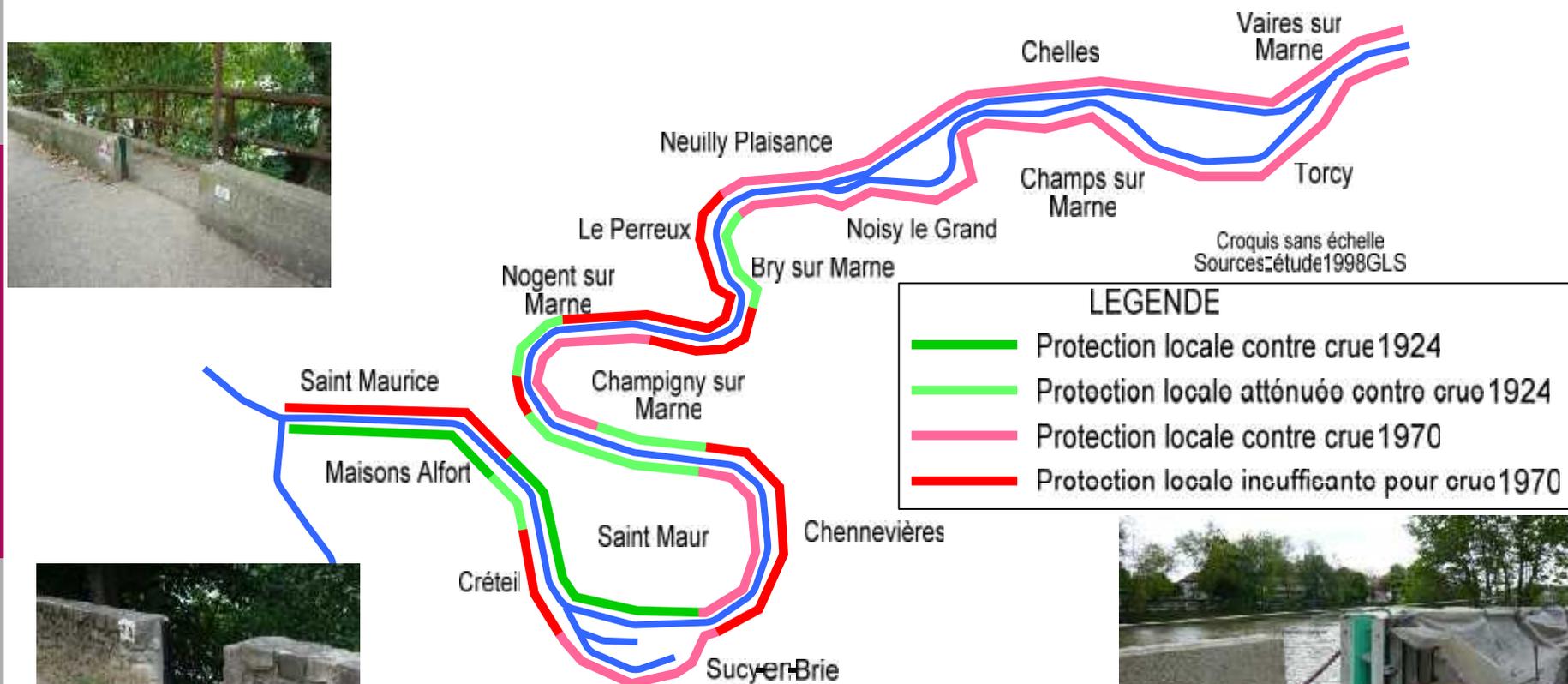
Source : IAU

30 à 40 milliards d'euros de dommages totaux, dont dommages aux réseaux et dommages indirects

- **Aux dommages financiers, s'ajouteront les dommages sociaux**

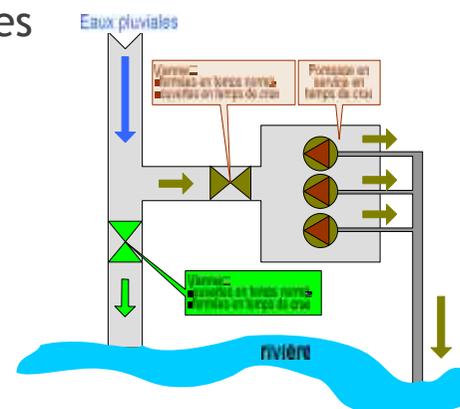
Protections locales – « ouvrages » passifs

- Zones d'expansion de crues (environ 280 ha) naturelles ou non bâties
- Murettes, parapets, batardeaux, niveau de protection variable / secteurs :



Protections locales – ouvrages actifs

- **Ouvrages actifs : stations anti-crue (une trentaine sur le territoire) :** Elles permettent lorsque le niveau de la rivière est haut, de continuer à évacuer les eaux pluviales



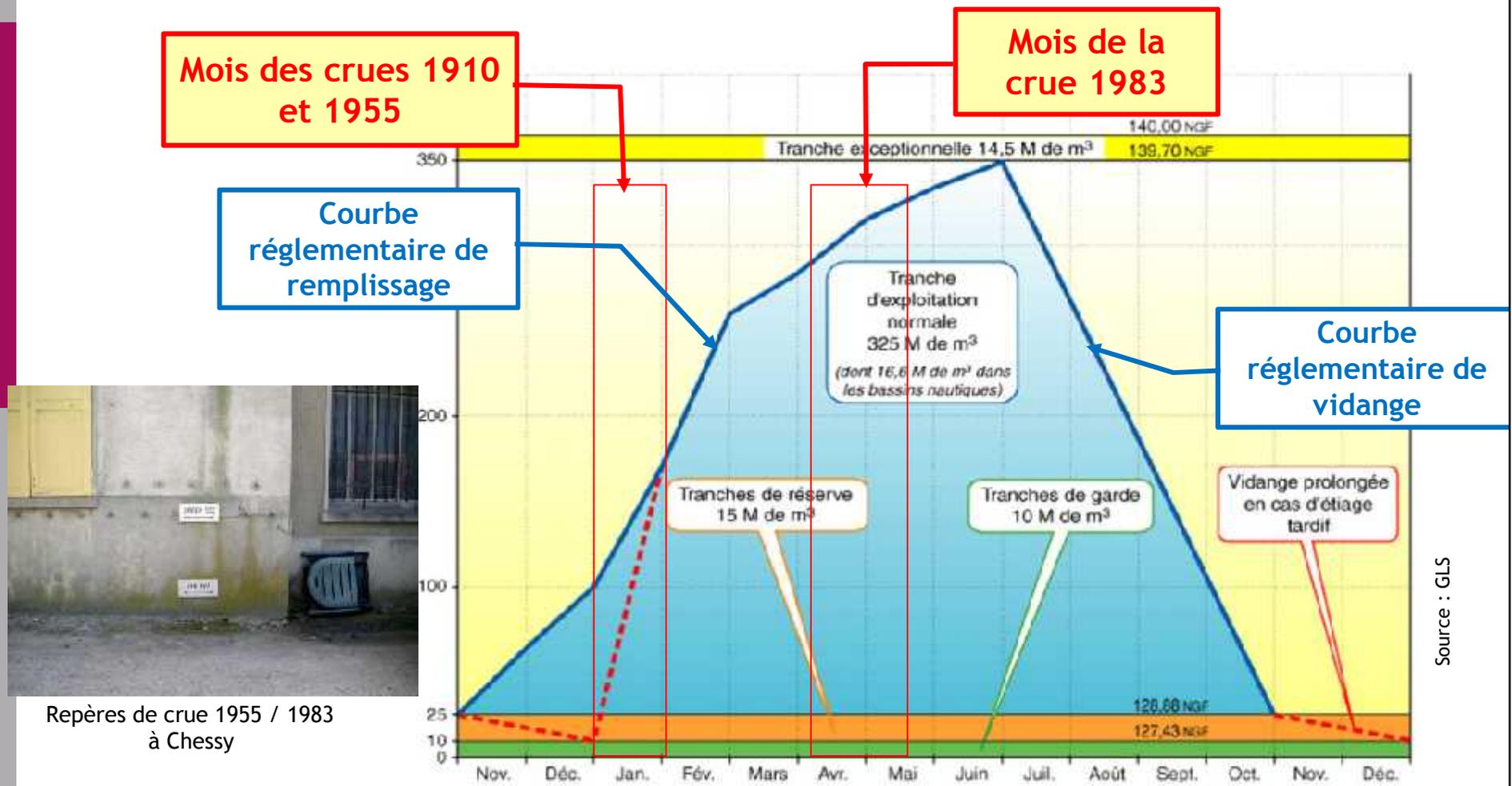
- **Ouvrage actif (à venir ?) : « vanne secteur » :**

- La remise en état de l'ouvrage permettrait de faire transiter une part du débit de crue par le tunnel de Joinville, pouvant soulager la boucle de Saint Maur ;
- Un abaissement de la ligne d'eau de crue dans la boucle de Saint Maur (environ 55 à 60 cm),
- Un abaissement dégressif de la ligne d'eau jusqu'à Gournay,
- Pas d'impact significatif sur l'aval du canal de Saint Maur



Lac réservoir « Marne »

- Réservoir en dérivation de la Marne et de la Blaise : volume 350 Mm³
- Courbe réglementaire de remplissage vidange, pour tenir le double objectif d'écrêtement des crues et de soutien d'étiage :
 - Si la crue de 1983 (T = 10 ans) avait été plus forte, elle n'aurait pas pu être écrêtée



Un dispositif de protection efficace, mais insuffisant :

- Efficace et performant pour des crues « moyennes », mais Insuffisant pour des crues « majeures », car :
 - Le bassin intermédiaire de la Marne (Petit Morin, Grand Morin, Saulx,...) n'est pas régulé
 - Réservoir Marne = diminution ligne d'eau de 30 cm à Gournay / 1910
 - La fonction d'écêtement du lac Marne peut ne pas être assumée totalement pour les crues « tardives » du fait du remplissage du lac pour sa mission de soutien d'étiage.
 - Les murettes anti-crue doivent être au « bon » niveau, ne pas être contournées par la crue, être régulièrement entretenues et elles doivent supporter la poussée hydrostatique exercée par la rivière ;
 - Les exutoires le long de la Marne sont encore, localement, des points d'entrée de la crue.
- D'où l'importance de la politique globale de gestion du risque inondation
 - information et sensibilisation
 - réduction de la vulnérabilité et limitation de la montée des eaux
 - prévision des crues et gestion de crise

Chapitre « Imperméabilisation et ruissellement »

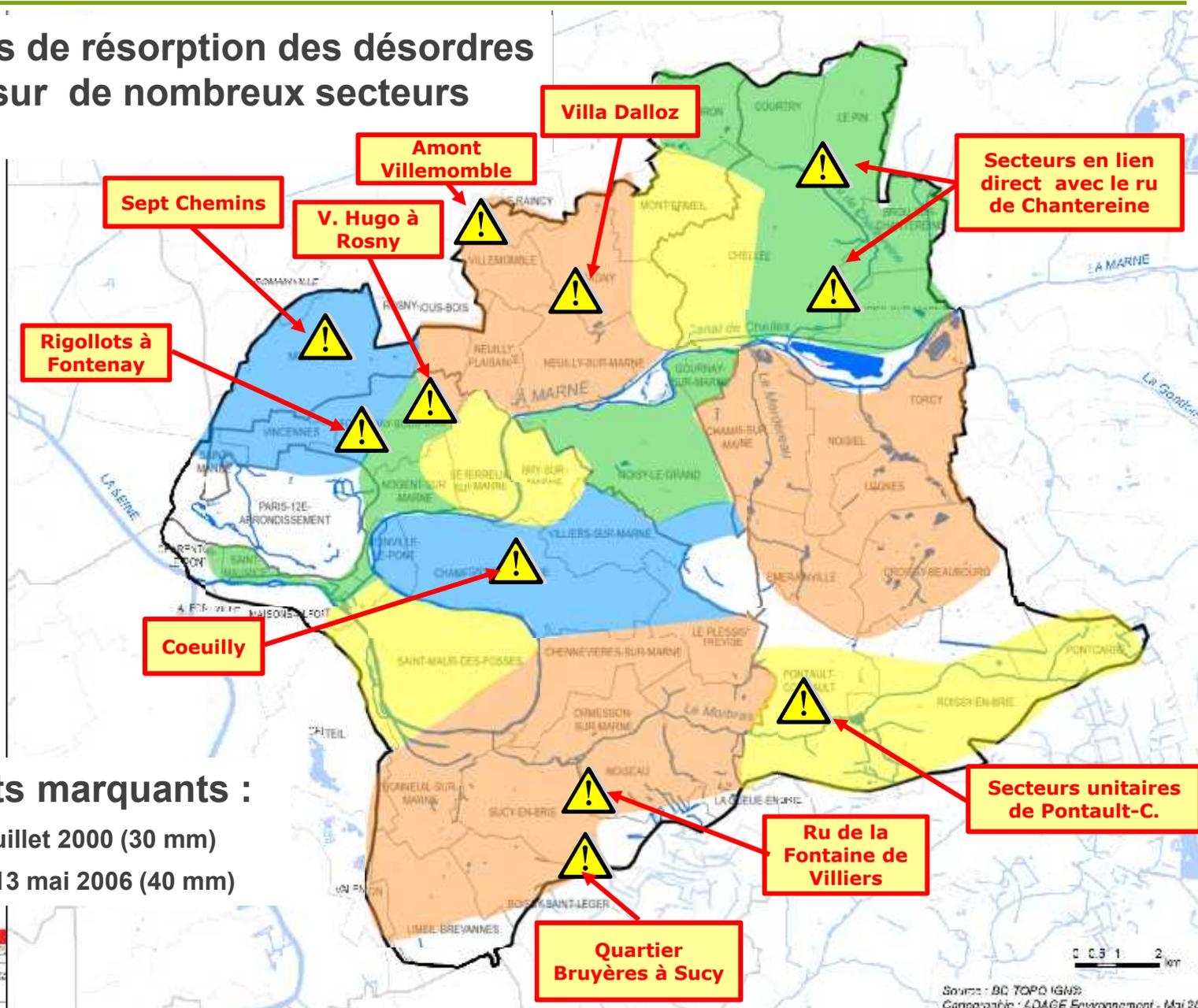


Voirie inondée suite à l'engorgement du système d'assainissement de Villemomble (Seine-Saint-Denis).

Source : présentation de S. Barone et T. Bourchis, DEA 93, 2011.

Grands secteurs et principaux points sensibles signalés

- Des actions de résorption des désordres engagées sur de nombreux secteurs



Evènements marquants :

- « Sud-Est » : 7 juillet 2000 (30 mm)
- « Nord-Ouest » 13 mai 2006 (40 mm)



Bilan réglementaire : une cascade d'obligations hétérogènes

- **Le SDAGE s'impose aux SDRIF, SCOT, CDT (?) et PLU.**
 - limitation d'imperméabilisation
 - A défaut d'études ou de doctrines locales déterminant un débit de fuite spécifique, il sera limité à 1 l/s/ha pour une pluie de retour 10 ans ;
 - la préservation des axes d'écoulement en situations exceptionnelles
- **SDRIF 2008 : débit de fuite spécifique limité à 2 l/s/ha**
- **Règlements départementaux d'assainissement 93 et 94 : un débit maxi admissible dans les réseaux d'assainissement de 10 l/s/ha.**
- **Seules 9 (bientôt 15) sur 52 ont effectivement réalisé un zonage EP qui soit opposable : Malgré cela, les CG93/94 arrivent à « imposer » leurs prescriptions**
- **les PLU (articles 4 des règlements de zone) peuvent prescrire et/ou recommander sur la gestion des eaux pluviales et leur relation avec la présence d'un réseau d'assainissement : variabilité de l'approche et de l'ambition selon les communes**
- **Lien avec les PPRN (pour la gestion de l'infiltration notamment)**
 - Mouvements de terrain à Montreuil, Argiles à Bry sur Marne, Ruissellement sur 94

Prise en compte opérationnelle de la maîtrise du ruissellement

- **Pluviométrie** bien connue sur les secteurs les plus urbanisés : 21 pluviomètres sur le territoire
- **Doctrine** : même si la maîtrise du ruissellement « à la parcelle » est généralisée, elle ne résoudra pas les insuffisances de capacités de certains réseaux : les ouvrages « centralisés » restent donc nécessaires :
 - Eviter la saturation des réseaux : ouvrages publics d'écêtement
 - Maîtriser les apports aux réseaux publics : ouvrages souvent privés, de responsabilité des aménageurs
- **Dimensionnement, aujourd'hui souvent sur « 10 l/s/ha »** :
 - La diminution du débit de fuite entrainerait des volumes plus importants ou des temps de vidange plus longs → impact fort sur intégration de « l'eau dans la ville »
 - Toutes les approches (hors étangs du Val Maubuée) sont prévues pour une protection « décennale » : attention au-delà de cette occurrence
- **Recensement partiel des très nombreux ouvrages (surtout privés) de rétention et méconnaissance des niveaux d'entretien.**

Divers modes de gestion des EP sur le territoire du SAGE



Les rétentions du Parc Mermoz à Villemomble (DEA 93)



Etang de l'Ecluse sur le Val Maubuée à Noisiel



Le bassin Casanova à Neuilly-Plaisance
avant réalisation de la dalle
(source : DEA 93 - RAD 2009)



Bassin de stockage des eaux pluviales
1000 m³ à Ormesson (cliché CAHVM)

Zonage eaux pluviales « supra communal » ?

- **Constat de l'hétérogénéité des prescriptions communales**
 - CAMC et SAN ont finalisé (ou presque) leur zonage EP, au titre des compétences qui leur ont été transférées ;
 - DEA 93 a réalisé un travail important de sectorisation, montrant notamment que certains collecteurs structurants ne peuvent pas « supporter le 10 l/s/ha »
 - DSEA 94 prévoit, en concertation, la définition de zones homogènes et l'édition d'un guide pour début 2014, avec comme objectif, la mise en annexe aux PLU
 - Assistance aux communes pour la rédaction des articles 4 des PLU
- **Les pratiques liés au « ruissellement routier » ne sont pas intégrées aux besoins de maîtrise du ruissellement**
- **La vulnérabilité des secteurs sensibles aux évènements « plus rares que la pluie décennale » est mal connue**
- **Une amélioration de la pertinence des prescriptions concernant la prise en compte de la pollution du ruissellement est nécessaire.**

Réflexion sur la gouvernance :

- **Imperméabilisation et ruissellement**
- **Prévention des inondations**



Analyse de la gouvernance

Local

Acteurs dont le territoire du SAGE est le « terrain de jeu » pour penser sa stratégie

Global

Acteurs dont la stratégie se pense à une autre échelle au sein de laquelle le territoire du SAGE peut être identifié ou non.

Analyse de la gouvernance

Local

Global

Régulateur

Acteurs qui s'impliquent dans la définition des règles du jeu et dans les débats au sein desquels elles s'élaborent. Soit parce qu'ils ont des prérogatives légales, soit pas qu'ils sont mandatés pour cela.

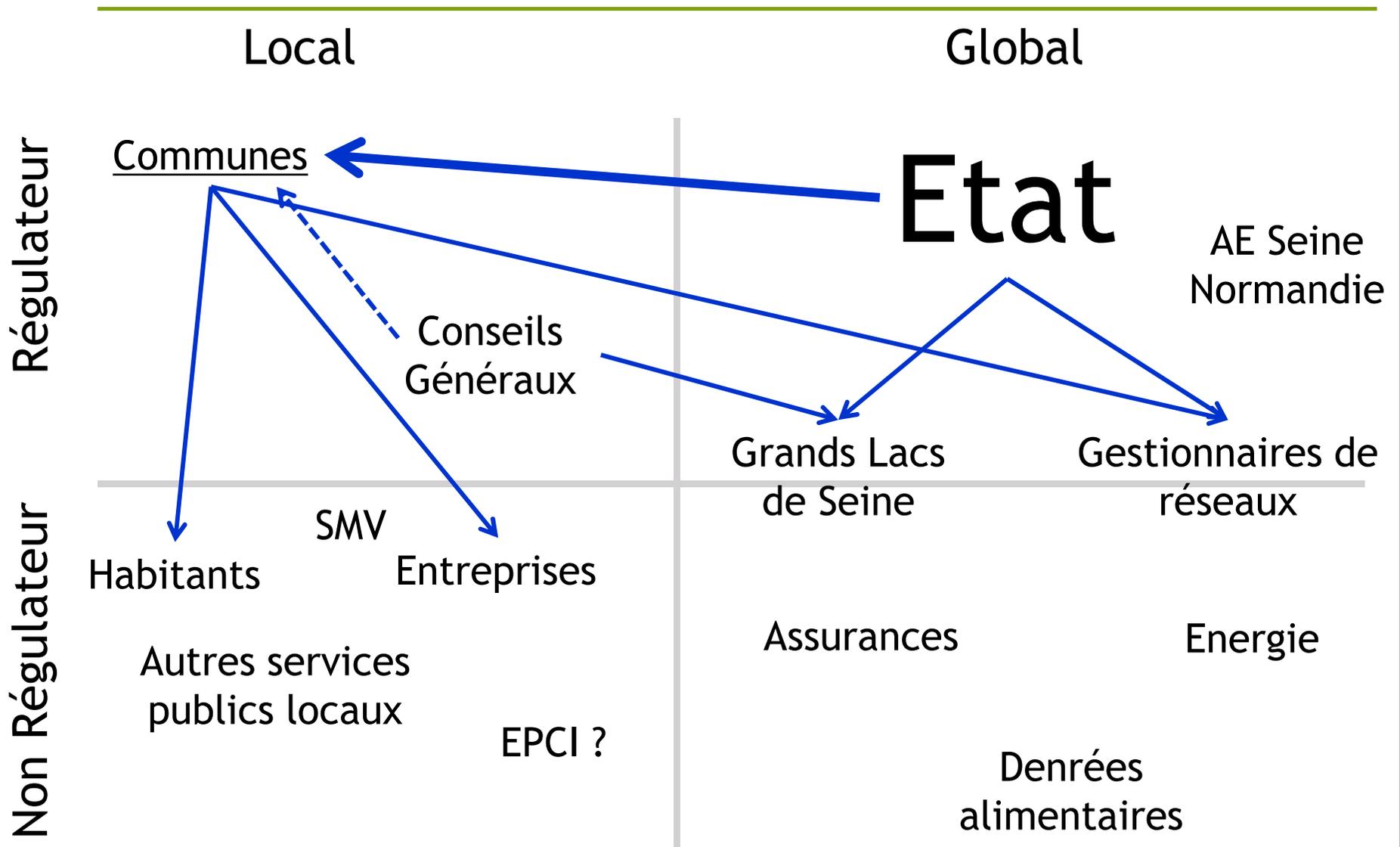
Non Régulateur

Acteurs qui n'ont pas de mandat ou de compétences légales pour intervenir sur les règles du jeu, mais qui peuvent peser sur elles

Des politiques de prévention récemment revisitées

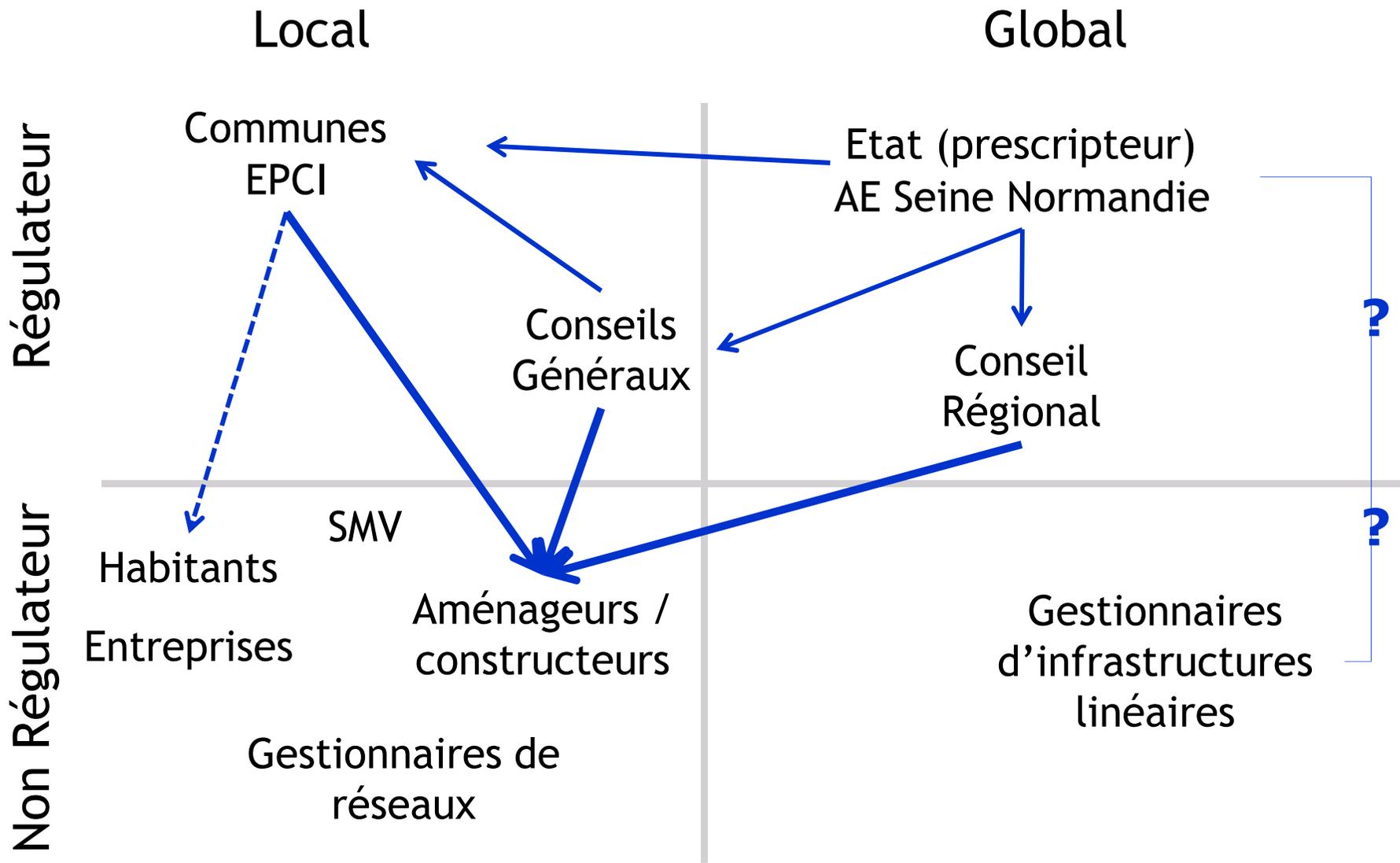
- **Plans de Prévention des Risques d'Inondation :**
 - cartographier et délimiter les zones exposées au risque d'inondation
 - définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion
 - Limites : négociation des « normes » par zones = manque de cohérence
 - ne tient pas compte des protection locales
- **Directive Inondation**
 - évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)
 - cartographie de l'ensemble des zones à risques (TRI - territoires à risques importants - fin 2012 et 2013)
 - mise en place de plans de gestion des risques d'inondation avant fin 2015.
- **« Scénarios DRIEE »**
 - graduées : R 0,6 à R 1,15, = % de la crue de 1910
 - tiennent compte des protections locales
 - définissent les aléas, enjeux, risques associés, impacts quantitatifs,

Analyse de la gouvernance : prévention des inondations



L'Etat et la Commune au cœur du dispositif

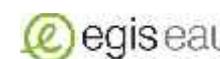
Analyse de la gouvernance : Imperméabilisation et ruissellement



Une chaîne de régulation complexe



Merci de votre attention



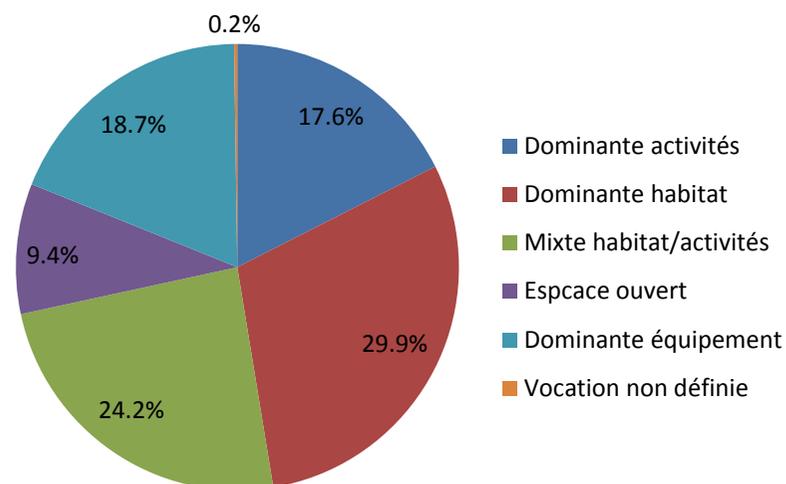
Pour les 20 communes concernées par le Grand Paris

1 015 ha concernés par 80 projets d'aménagement

Une concentration des projets dans des secteurs à enjeux :

- **Quartiers de gares** → création de nouvelles centralités autour des gares du nouveau métro + intensification et renouvellement du tissu urbain.
- **Emprises foncières voiries** → requalification des voies en donnant la priorité aux TC et circulations douces + intensification urbaine : ex-VDO et ex-A103, abords de l'A4 et des boulevards urbains (bd Ru de Nesles, Stalingrad sur Champigny, RD4...)
- **Des projets emblématiques en lien avec l'eau, la nature, les sports** : base nautique olympique de Vaires-Torcy, requalification de la baignade sur Torcy, Parc de la Haute-Ile.
- **Renouvellement urbain avec une tendance à la densification et à l'intensification du tissu urbain** → notamment dans les quartiers plus excentrés des gares, en lien avec les nouveaux réseaux TCSP prévus. Ex : Champigny.
- **Développement urbain « tourné » vers l'eau** : Maison Blanche et Cité lacustre à Neuilly-sur-Marne, Rive charmante à Noisy-le-Grand...

Typologie des projets d'aménagement



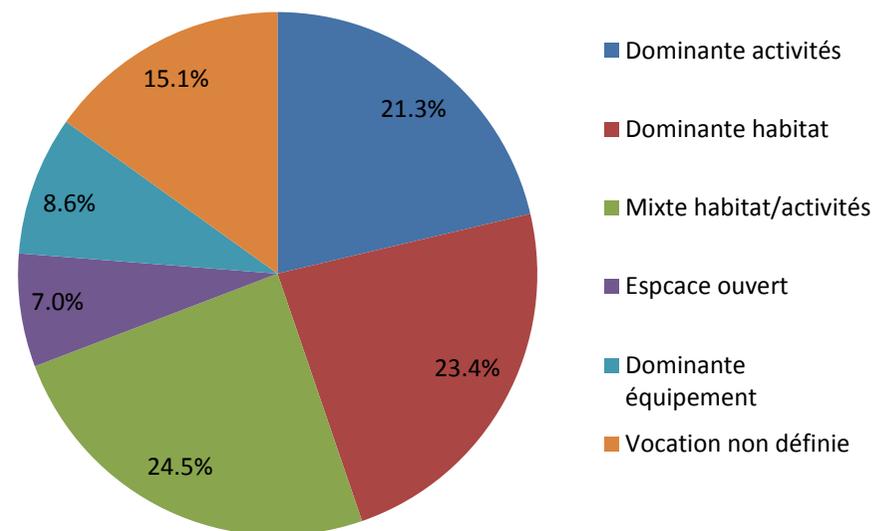
Pour les 32 autres communes



850 ha concernés par 70 projets d'aménagement

- Une concentration des projets sur Montreuil : 375 ha, 44% de l'ensemble des surfaces
- Un développement qui se poursuit sur le secteur 2 de la ville-nouvelle : 205 ha, 24% de l'ensemble des surfaces
- Un développement des communes du sud ouest du SAGE en lien notamment avec le port de Bonneuil (et l'aéroport d'Orly ?) : 167 ha, 20 % de l'ensemble des surfaces
- Un développement de la vallée du Morbras, principalement au détriment des espaces agricoles : 67 ha, 8% de l'ensemble des surfaces
- Un chapelet de projets le long de l'A4 à la porte de Paris : 28 ha, 3% des surfaces de l'ensemble
- Très peu de projets dans la vallée de la Chanteraine : 8 ha, 1%.
- Environ 130 ha de projet à vocation non définie...

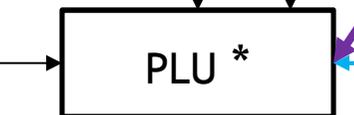
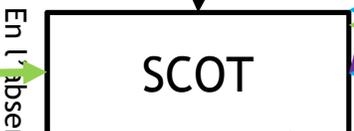
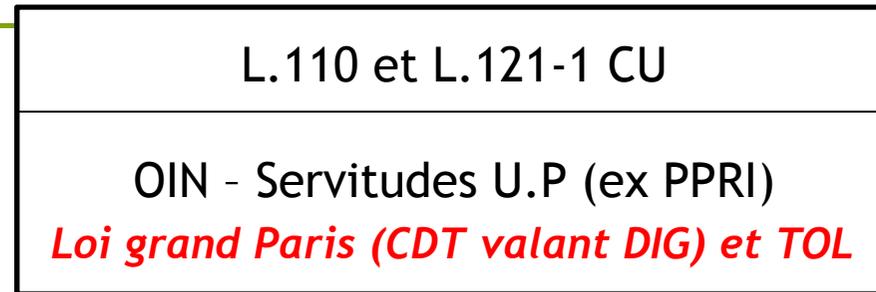
Typologie des projets d'aménagement



Une planification en cascade



Hiérarchie simplifiée des documents, plans et programmes d'urbanisme en IDF ...



... et liens avec les documents de gestion des eaux, des milieux et des inondations

- introduit par la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite Grenelle
- introduit par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris
- introduit par la loi du 15 juin 2011 visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'IDF

+ SDRIF 2013 à venir

* Loi du 20 mars 2012 relative à la possible majoration de 30 % des droits à construire sur 3 ans



Définition des enjeux économiques pour une crue majeure

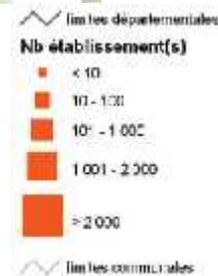


- Activités sur le territoire du SAGE :

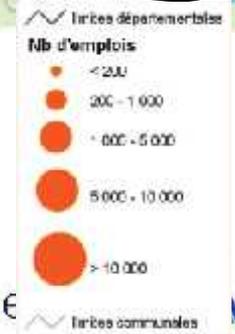
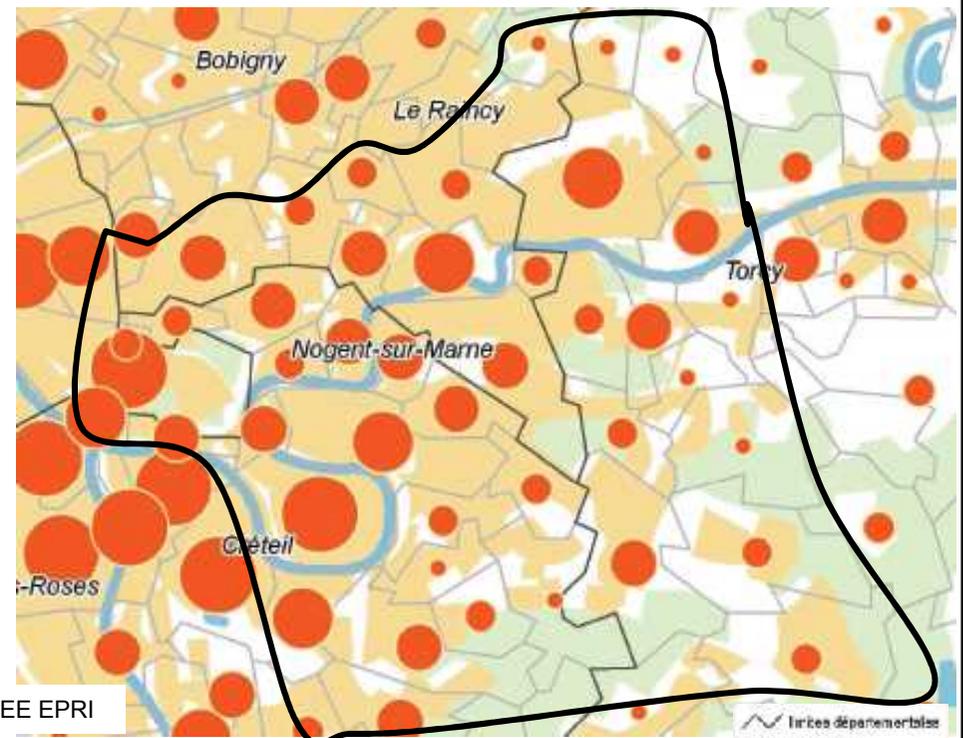
Nombre d'établissements



Source : DRIEE EPRI



Nombre d'emplois





Rappel : l'échelon communal et les inondations

● Niveau communal :

- Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**DICRIM**) = mettre en œuvre les actions d'information préventive sur les mesures de prévention, de protection, d'alerte et de sauvegarde répondant aux risques majeurs : 23 communes sur 52.
- **Plan Communal de Sauvegarde** : outil opérationnel permettant à la commune d'assurer ses principales missions dans le cadre de la gestion de crise (3 communes / 52 ? - source : prim.net)
- **Réserve Communale de Sécurité Civile** : non mis en œuvre à ce jour ?
- Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) : établissements scolaires : état des lieux ?
- S'approprier l'évaluation préliminaire des risques réalisée par l'Etat

● Niveau « inter / supra communal » :

- Quelles réflexions intercommunales ? Pour une pertinence pour des actions « à la bonne échelle »
- Ex : Val-de-Marne : Plan Bleu, Festival de l'Oh!, Plan de Continuation d'Activités (interne), réflexion sur un **Plan Départemental de Sauvegarde** ;

